



Wallonie

Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Damiano GEMMI demeurant Rue Promise 50 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue Promise, 50 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 3, section A n°199 C3 et 199 F3.

Le projet consiste en la transformation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- agrandissement sur 2 niveaux de l'habitation existante (bardage en mélèze de ton gris),
- démolition d'une salle de bain pour l'aménagement d'une terrasse,
- nivellement et aménagement des abords (modification sensible du relief du sol, aménagement de place de parcage, murs de soutènements, ...).

Une annonce est organisée à l'initiative du collège communal au vu de la position des constructions par rapport à l'alignement et au voisinage.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 mars 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be

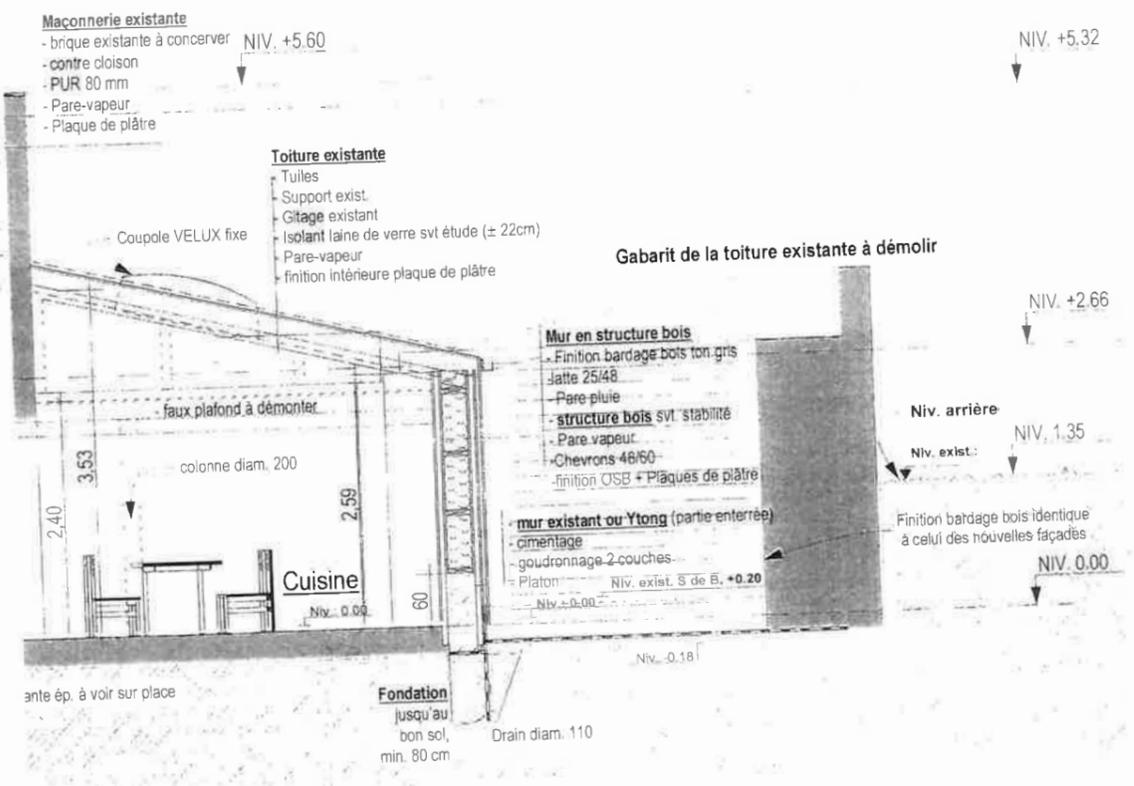
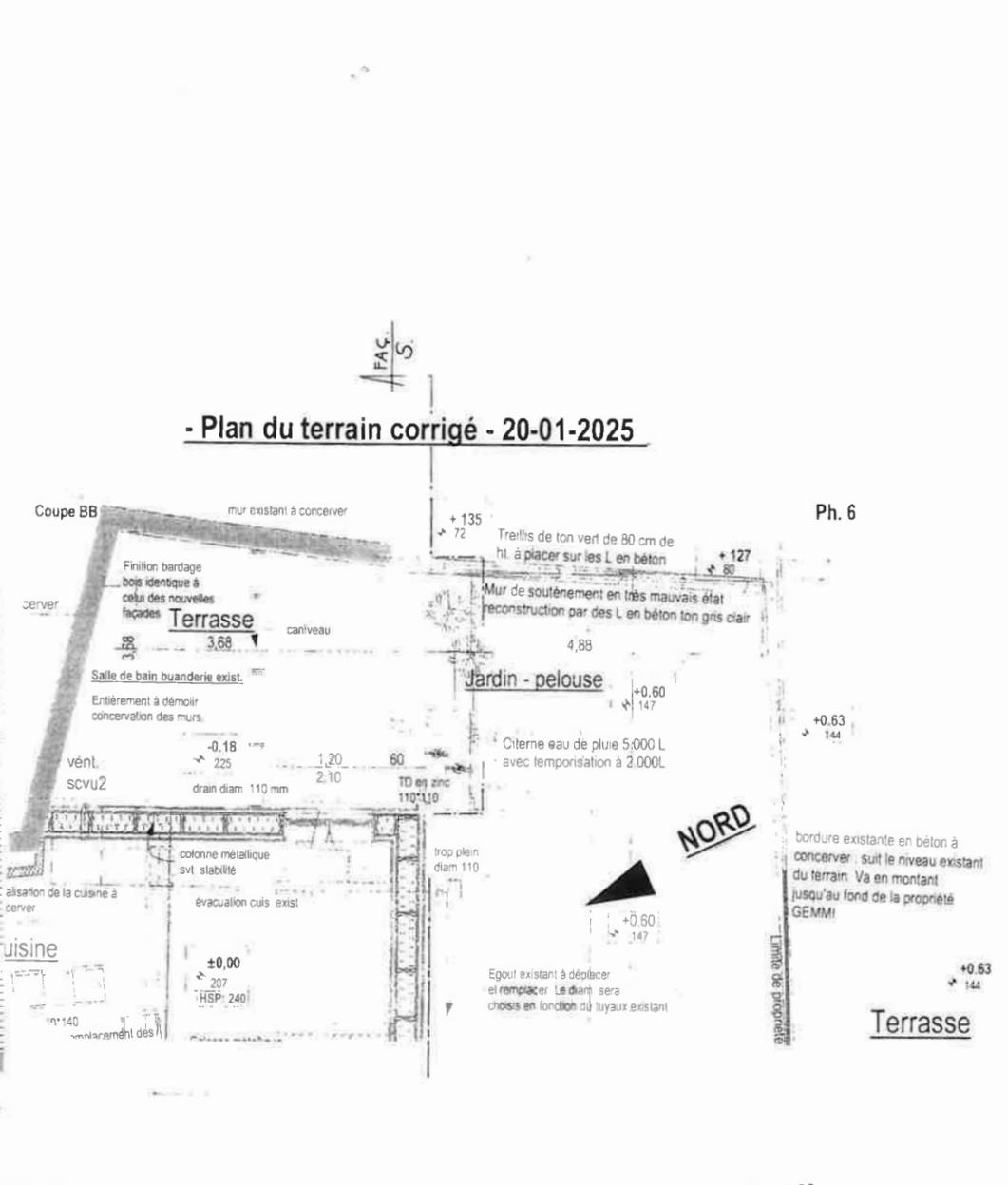
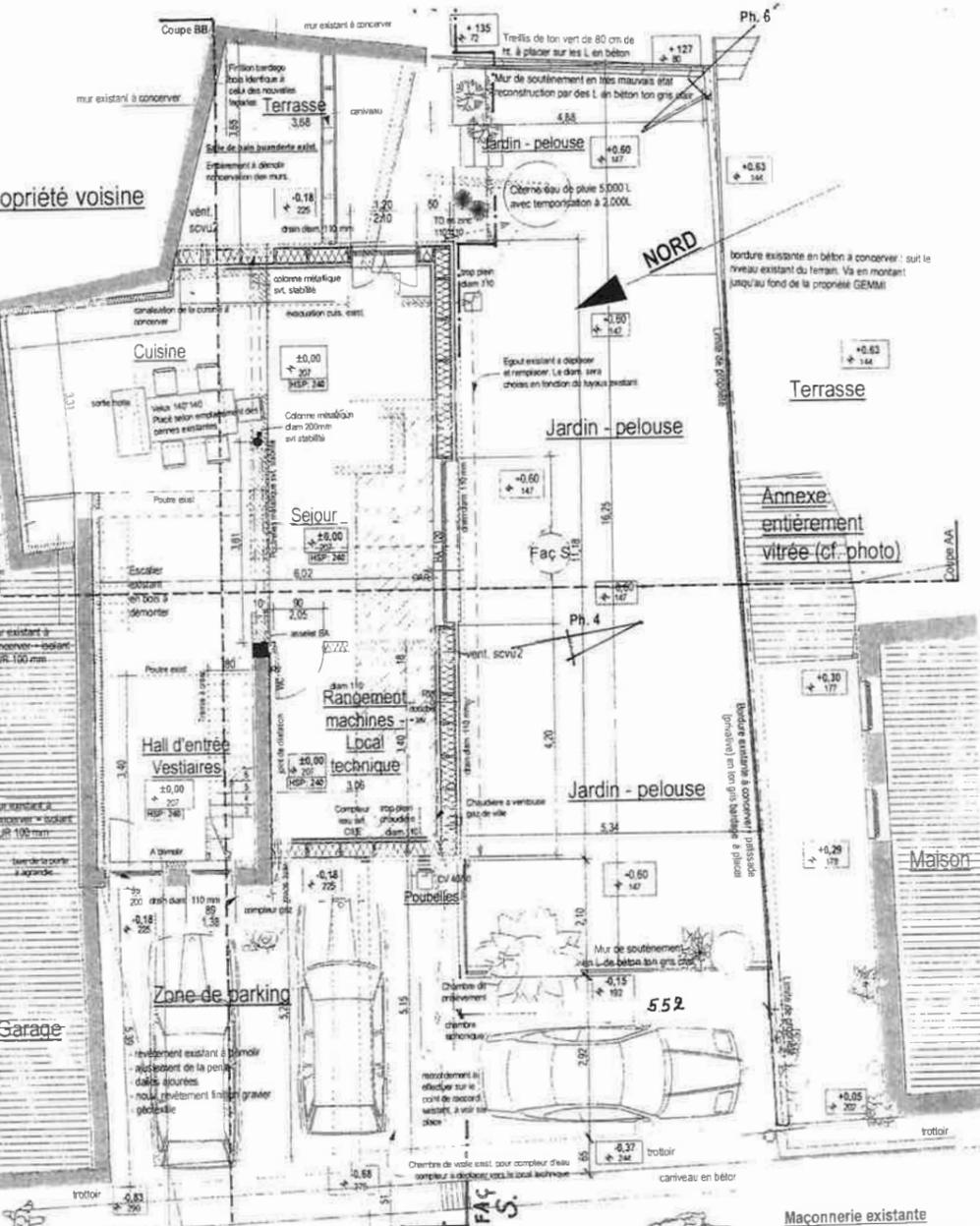
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

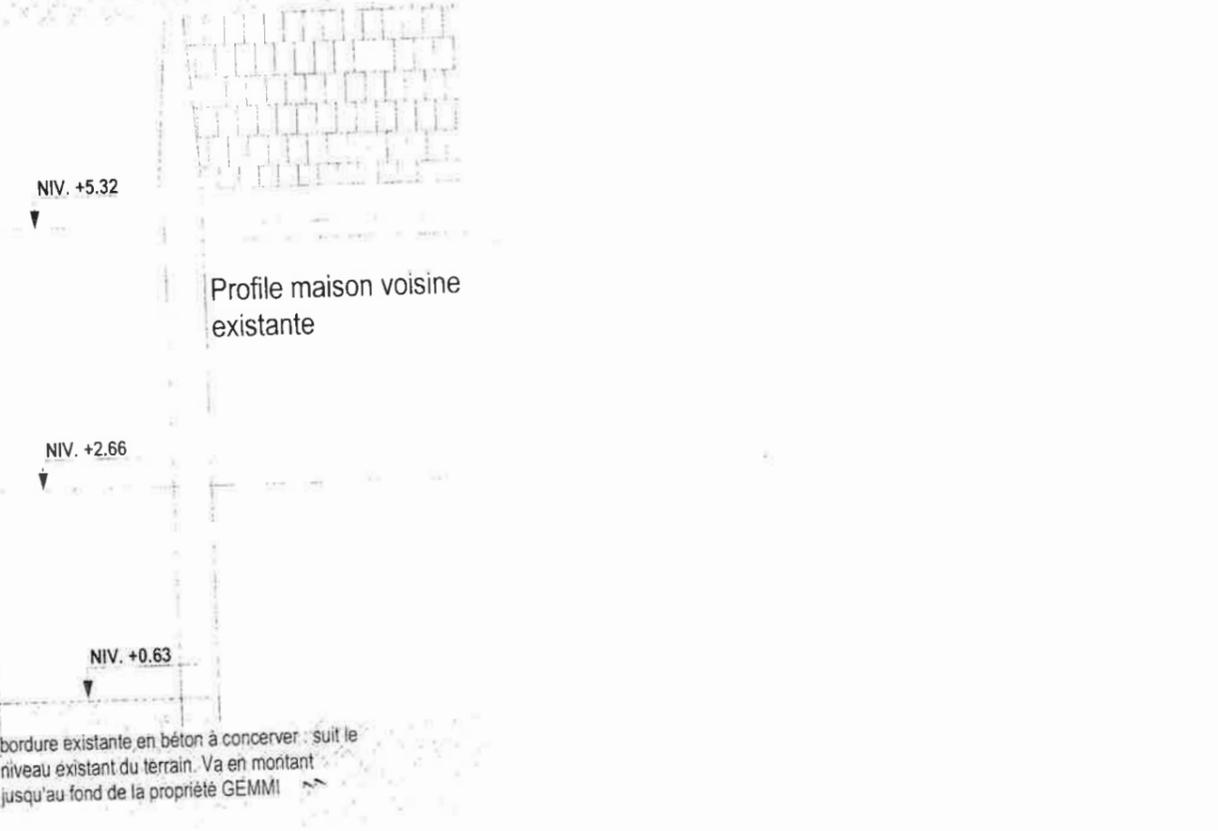
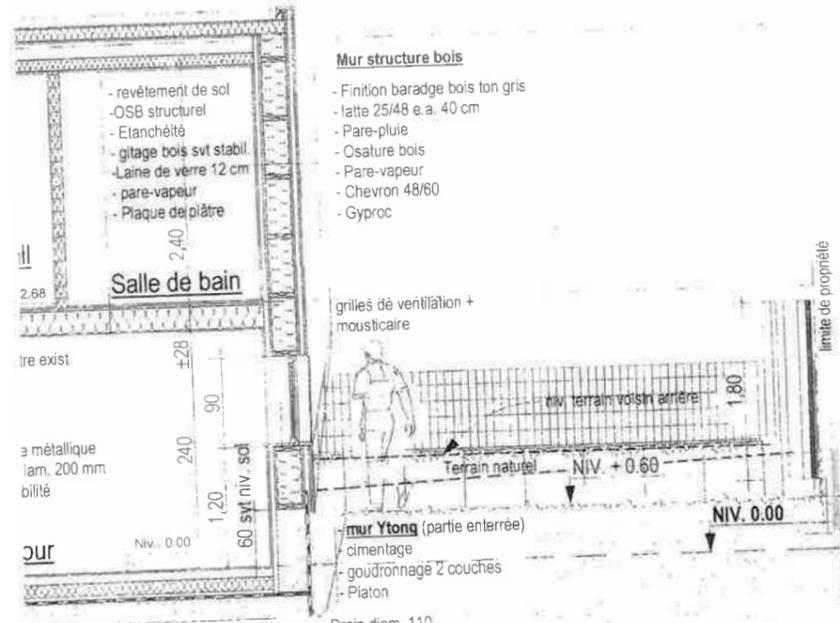
Marc HOTERMANS

Le Bourgmestre,

Didier HENROTTIN.



- Nouvelle toiture**
- Etanchéité EPDM
 - solant PUR 100 mm
 - Calle de pente,
 - panneau OSB
 - Gîtage svt. stabilité
 - isolant laine de verre 120 mm
 - Pare vapeur
 - finition intérieure plaque de plâtre



- Nouvelle dalle de sol**
- Finition carrelage
 - Chape armée 8 cm